

1. Quelques définitions

Évaluation : « Évaluer vient de l'ancien français valeur "valeur", et signifie en conséquence porter un jugement de valeur. En didactique du FLE, l'évaluation consiste à mesurer, au (sic) juger de leur performance, les compétences orales et écrites des apprenants placés dans une situation simulée de communication» (Robert, 2002, p. 68)

Évaluation : « L'évaluation des apprentissages est une démarche qui consiste à recueillir des informations sur les apprentissages, à porter des jugements sur les informations recueillies et à décider sur la poursuite des apprentissages compte tenu de l'intention d'évaluation de départ » (Cuq, 2003, p. 90)

Examen : « On entend par examen une procédure servant à évaluer le niveau de compétence de compétence ou de connaissance d'un individu dans un domaine donné, par l'administration d'une série d'épreuves organisées et notées par des jurys locaux, régionaux ou nationaux. Dans le cas d'un examen de langue, ces épreuves seront orales ou écrites » (Cuq, 2003, p.94)

Certification : « On appelle certification un examen donnant lieu à la délivrance d'un certificat ou d'un diplôme. Il s'agit d'un document écrit reconnu légitime par une instance officielle, et statuant nominale qu'un individu a présenté et réussi tout ou partie de cet examen. Le document indique généralement le niveau obtenu » (Cuq, 2003, p.41)

Test : on appelle test un examen standardisé, fidèle, valide et étalonné. Il sert à évaluer le niveau de connaissance ou de compétence acquises par un individu dans un domaine donné. Il peut être pronostique, diagnostique ou projectif et sert généralement à classer les individus les uns par rapport aux autres. » (Cuq, 2003 : 236)

Auto-évaluation : « est une évaluation prise en charge par celui qui apprend, c'est-à-dire une évaluation dont l'apprenant détermine lui-même le champ, fondé sur les objectifs d'apprentissage qu'il s'est réellement fixés, les modalités (performances à prendre en compte, critères d'analyses de ces performances, et exigences-seuils de réussite à appliquer) et la finalité (à quoi va-t-elle servir ?) (...) c'est une évaluation interne, et donc non certifiante, qui permet à l'apprenant, d'une part, d'apprécier le résultat, en termes d'acquisition, de ses efforts d'apprentissage, et, d'autre part, de porter un regard critique sur son apprentissage en tant que tel pour déterminer le degré de pertinence de ses choix didactiques. Ces appréciations constituent le feedback dont s'alimente la gestion du processus d'apprentissage (objectifs, modalités, moyens à mettre en œuvre). » (Cuq, 2003, p.30)

Références bibliographiques :

CUQ Jean-Pierre (2003). *Dictionnaire de didactique du français langue étrangère et seconde*. Paris : Clé international

ROBERT Jean-Pierre (2002). *Dictionnaire pratique de didactique du FLE.* Paris: Editions OPHRYS